Délégation régionale Bretagne Antenne des Côtes-d'Armor

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

FORMATION POLICE MUNICIPALE

FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE

PHOTO

IDENTITE DE L'AGENT :

☐ MLLE ☐ MADAME ☐ MONSIEUR

NOM MARITAL :

NOM PATRONYMIQUE :

NOM USUEL : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU : DEP. :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL : VILLE :

☎ E MAIL :

DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU :

DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

SITUATION STATUTAIRE : GRADE : CATEGORIE :

ρ CONCOURS EXTERNE

DATE D'EFFET DE LA NOMINATION	DATE DE L'ARRETE	DATE DE RECEPTION PAR LE CNFPT
.....		

DATES DES AGREMENTS : PROCUREUR :

PREFET :

IDENTITE DE LA COLLECTIVITE :

COLLECTIVITE : N° DE SIRET :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL : ☎ 💻

NOM DU RESPONSABLE FORMATION :

☎ 💻

NOM DU TUTEUR :

GRADE : COLLECTIVITE :

☎ 💻

LE TUTEUR :

NOM :

PRENOM :

GRADE :

FONCTIONS :

COLLECTIVITE EMPLOYEUR :

PHOTO

Accepte les missions suivantes :

- encadrer le stagiaire durant la période du Stage Pratique d'Application (SPA) de 24 jours,
- accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre, l'application et le suivi de la formation en situation professionnelle.

Ainsi le tuteur a un rôle et une responsabilité envers le stagiaire :

- connaître le stagiaire, son parcours, sa formation antérieure, son environnement social et familial,
- accompagner son évolution au sein du service,
- aider à développer ses relations avec les autres agents, avec sa hiérarchie.

Mais aussi envers le C.N.F.P.T. :

- suivre les tâches confiées au stagiaire,
- sensibiliser le stagiaire à la responsabilité du poste confié,
- suivre l'intégration du stagiaire au sein de l'équipe,

Il a également une fonction pédagogique :

- d'accueil,
- de mise en adéquation des acquis théoriques avec les mises en pratique,
- de suivi de la démarche du stagiaire,
- de participation aux tâches confiées durant les stages pratiques,
- de suivi de l'assiduité du stagiaire durant la formation,
- d'aide à l'intégration dans les équipes,
- de participation à l'évaluation du comportement en situation professionnelle.

PROFIL DU TUTEUR :

- il est un policier municipal en activité,

- il a une expérience dans l'exercice de la fonction d'au moins 5 années s'il n'a pas suivi la Formation Initiale d'Application ou 2 ans d'ancienneté dans le grade de gardien de Police Municipale, pour les agents ayant suivi la Formation Initiale d'Application,

- il maîtrise l'ensemble des missions généralement confiées aux agents de Police Municipale.

Afin d'aider le tuteur à assurer l'ensemble des fonctions préalablement décrites, le C.N.F.P.T. lui propose une formation de 2 jours.

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE :

M
est retenu en qualité de tuteur afin d'assumer les missions et responsabilités évoquées ci-dessus durant les stages d'applications du stagiaire.

Fait à **le**

Le tuteur (signature) **Le Maire (signature et cachet)**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION

Sur la base des textes réglementaires :

Décret no 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale
« Art. 5. - Seuls les stagiaires ayant obtenu l'agrément du procureur de la République et du préfet et ayant **suivi la formation** prévue à l'alinéa précédent **peuvent exercer pendant leur stage les missions** prévues à l'article 2. »
« Art. 7. – La titularisation des stagiaires intervient, par décision de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, à la fin du stage mentionné à l'article 5, **au vu notamment d'un rapport** établi par le président du Centre national de la fonction publique territoriale **sur le déroulement de la période de formation. »**

Le dispositif de formation ci-dessous a été validé par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2006 délibération N° 06/002.

d'une durée de 121 jours décomposés en :

- 1 Jour de présentation,
- 76 jours de stages théoriques,
- 24 jours de stages pratiques d'application et de régulation,
- 20 jours de stages pratiques d'observation.

reposant sur les principes de l'alternance et du tutorat pour permettre au stagiaire de mieux appréhender son métier conforté par un système d'évaluation formative et certificative.

Ce dispositif national permet au C.N.F.P.T. d'établir et de délivrer une attestation et une appréciation sur les aptitudes dont a fait preuve le stagiaire durant sa formation. Cette appréciation et cette attestation sont transmises à la collectivité territoriale d'origine et à Monsieur le Préfet.
La titularisation de l'agent peut intervenir par décision du Maire, à la fin de la période réglementaire de stage.

Attention : Le suivi de la formation initiale d'application conditionne la titularisation de l'agent et l'exercice des missions (art. 3- décret n°2000-43 du 20 janvier 2000)

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Le Maire ou son représentant,
Après avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la Formation Initiale d'Application des gardiens de Police Municipale, s'engage à faciliter le bon déroulement du cursus de M....., gardien de Police Municipale stagiaire.

NOM : **FONCTION :**

FAIT LE **SIGNATURE ET CACHET**

A

LE SERVICE FORMATION

FAIT LE

A

SIGNATURE

LE RESPONSABLE DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

FAIT LE

A

SIGNATURE